

# Conditions Générales de Vente

Elles constituent les éléments du contrat de prestation des services proposés par le PRESTATAIRE. Tout CLIENT reconnaît avoir pris connaissance de ce document, avant d'avoir signé un devis avec la mention « Bon pour accord ». Toute signature vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions.

Le PRESTATAIRE, désigné par ALEXANDRINE STOUDER, décoratrice d'intérieur, est un entrepreneur individuel proposant des conseils en aménagement, agencement et décoration d'intérieur. Le PRESTATAIRE, immatriculé sous le numéro 948 424 015 dont le siège social est situé au 35 lot vers la croix, 01150 Lagnieu – SIRET 948 424 015 00014.

Le CLIENT, est toute personne qui sollicite le PRESTATAIRE, pour la réalisation de conseils, de plans de principe, visuels 2D et 3D, de croquis, recherche de concepts, de liste shopping.

## ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente (ci-après dénommées les « CGV ») régissent et s'appliquent sans restriction, ni réserve, à l'ensemble des relations entre le PRESTATAIRE et toute personne qui le sollicite. Dans le cadre des présentes CGV, le terme "service" fait référence au(x) service(s) proposés par le PRESTATAIRE. En conséquence, toute personne sollicitant lesdits services, accepte pleinement et entièrement les présentes conditions générales de vente, dont le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature du devis et il déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et de fournir un avenant correspondant.

## ARTICLE 2 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL & PRISE DE RENDEZ-VOUS

Le CLIENT manifestera son engagement et son acceptation des présentes conditions de vente par la signature du devis. Dès cet instant, la commande de prestation sera fermement prise en compte, ce qui engagera définitivement les deux parties. Le CLIENT sera engagé à verser le montant indiqué sur le devis et en contrepartie Le PRESTATAIRE s'engage à réaliser l'ensemble des prestations indiquées sur ce même devis.

L'ensemble des services proposés par Le PRESTATAIRE sont préalablement définis avant une prise de rendez-vous. Vous pouvez en faire la demande par téléphone au 07.82.17.72.82 ou par courriel : [alexandrine@hestiadecoration.com](mailto:alexandrine@hestiadecoration.com)

## ARTICLE 3 : DEVIS PREALABLE ET ACCEPTATION

Pour toute intervention nécessitant un travail postérieur au rendez-vous, un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du CLIENT et les prestations nécessaires ainsi que le coût total des prestations exprimé toutes taxes comprises. La réalisation du devis est gratuite et a une durée de validité de 2 mois à compter de sa remise. Durant ce délai le CLIENT pourra choisir de ne pas contracter ou de contracter. Le devis ne pourra être pris en compte par LE PRESTATAIRE qu'une fois retourné signé par LE CLIENT, avec la mention « bon pour accord ».

Les tarifs applicables aux différentes prestations seront portés à la connaissance du CLIENT avant toute intervention via le devis. Les prix s'entendent nets, toutes taxes comprises.

En contrepartie de la réalisation des prestations ayant pour objet la mission définie sur le devis annexé au présent contrat, le CLIENT versera au prestataire la somme toutes taxes comprises indiquée sur le devis signé et accepté par le CLIENT. Toute demande par le CLIENT d'une prestation supplémentaire, non comprise dans le devis initial annexé, fera l'objet d'un devis complémentaire.

## ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REGLEMENT

Pour les formules « **Conseils déco** », « **accompagnement boutiques** » et « **accompagnement choix** » le paiement s'effectuera dès la fin de la prestation. Tous les prix se trouvent sur le site internet [www.hestiadecoration.com](http://www.hestiadecoration.com).

Pour toutes les autres prestations un acompte de 40% du montant de la prestation sera exigible dès la signature du devis et la somme restante sera à régler par le CLIENT dès la remise du dossier complet. Les règlements se feront soit par virement, par chèque postal ou bancaire à l'ordre de « El Hestia Décoration » ou par espèce.

## ARTICLE 5 : PRESTATIONS

Les prestations que nous fournissons ont pour but de répondre à un besoin de conseils et d'accompagnement d'un projet de décoration. Le PRESTATAIRE assure entre autres les prestations de visite conseil en décoration, de conception d'un projet de décoration et d'agencement d'intérieur et d'accompagnement shopping. Cette liste n'est pas exhaustive et Le PRESTATAIRE se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service. Le CLIENT sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui. Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation au bureau d'étude. Une fois la prestation de conseil terminée ou/et les documents remis au CLIENT, celui-ci ne pourra pas opposer des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement complet du travail remis ou le refus de paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé.

Le PRESTATAIRE s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son CLIENT, conformément au cahier des charges qui sera établi. Le PRESTATAIRE intervient uniquement suite à une demande du CLIENT. La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord entre les deux parties. Le PRESTATAIRE précise toutefois, que les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives de nos services, sont non contractuels. Le PRESTATAIRE ne garantit en aucun cas, que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le CLIENT est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons.

Il est bien entendu que les visuels et autres documents, font partie d'une prestation de conseils, qui a pour but de donner des idées au CLIENT et il sera évidemment libre de l'adapter. Le PRESTATAIRE apporte conseils au CLIENT et les accompagne dans la formalisation de leur projet d'aménagement et ou de transformation d'une ou plusieurs pièces de leur habitation. Les réponses apportées ont seulement pour objectif de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière).

Le PRESTATAIRE ne fournit pas de marchandise, le client devra traiter en direct avec les différents fournisseurs.

## ARTICLE 6 : PRESTATAIRE EXTERIEUR

Lorsqu'il y a une mise en relation d'un CLIENT avec un prestataire extérieur, le CLIENT conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et Le PRESTATAIRE n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant du PRESTATAIRE. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par le PRESTATAIRE.

Lorsque Le PRESTATAIRE transmet des plans de principe au CLIENT, ils n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont donc transmis à titre indicatif. Le CLIENT doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les côtes définitives avant l'exécution des travaux. Chaque artisan doit impérativement reprendre les côtes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DUT de sa profession. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par Le PRESTATAIRE sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans.

Le PRESTATAIRE n'encourt aucune responsabilité : quant à la réalisation et la mise en œuvre par le CLIENT, des préconisations de décoration et d'aménagement, pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par Le PRESTATAIRE et réalisées directement ou indirectement par le CLIENT.

## ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU CLIENT ET ANNULATION

Le CLIENT s'engage à mettre à disposition du prestataire tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies : accès aux lieux et objets sujets à la réalisation des prestations, prise de vues des pièces et objets pour l'étude du projet par le prestataire, ainsi que la mise à disposition de ces lieux et objets aux horaires et calendrier convenus entre les parties.

Tout report de rendez-vous, de l'une ou l'autre partie, doit intervenir au plus tard 48h avant l'intervention. Les deux parties conviendront d'un commun accord d'une autre date. En cas d'annulation en cours de prestation de la part du CLIENT, l'acompte versé sera acquis à titre de dommages et intérêts. En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le CLIENT dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du devis. Pour se faire, vous devez nous faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant votre intention de vous

rétracter, à l'adresse suivante : 35 lot vers la croix, 01150 Lagneu. Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le CLIENT perdra le prix du devis et les acomptes versés.

## **ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIELLE**

Le PRESTATAIRE conserve la propriété pleine et entière des documents transmis lors d'une prestation et des images du projet réalisé. Tous les documents fournis sont destinés à l'usage personnel du CLIENT, le CLIENT s'interdisant toute reproduction, revente partielle ou totale de ces documents. Le CLIENT autorise Le PRESTATAIRE via l'acceptation de ces CGV la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation à des fins promotionnelles. Le PRESTATAIRE pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (site internet, réseaux sociaux, etc.) existants et à venir. Le PRESTATAIRE s'engage à respecter l'anonymat du CLIENT. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par Le PRESTATAIRE et non contractuelles.

Les informations demandées par Le PRESTATAIRE lors de la réalisation de chaque projet peuvent être à tout moment modifiées ou supprimées, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, qui donne un droit d'accès au CLIENT, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

## **ARTICLE 9 : FORCE MAJEUR**

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles du PRESTATAIRE. Sont considérés, comme force majeure, tout événement indépendant de la volonté du PRESTATAIRE et faisant obstacle à son bon fonctionnement dans l'exécution des prestations. Constituent également des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche du PRESTATAIRE, de la fourniture d'énergie EDF et GDF, réseaux téléphoniques, la maladie, les conditions sanitaires, l'incendie, l'inondation, les gelées. Dans de telles circonstances, Le PRESTATAIRE préviendra les parties, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant Le PRESTATAIRE et le CLIENT étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait être engagée en cas d'inexécution du contrat conclu avec le CLIENT résultant d'un cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté. L'indisponibilité du service ne pourrait ouvrir droit à des dommages et intérêts pour le CLIENT.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par Le PRESTATAIRE et le CLIENT pourrait être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette réalisation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

## **ARTICLE 10 : PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES (CNIL)**

Parmi les coordonnées que le PRESTATAIRE est amené à vous demander, certaines sont obligatoires car nécessaires à la bonne réalisation de nos prestations, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux vous satisfaire. Ces données sont collectées par Le PRESTATAIRE et enregistrées sous format électronique. Le PRESTATAIRE s'engage à ne pas en faire commerce. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier en recommandé à l'adresse ci-après : Hestia Décoration, 35 lot vers la croix, 01150 Lagneu.

## **ARTICLE 11 : ASSURANCE**

Le PRESTATAIRE a souscrit auprès de AXA, une assurance responsabilité civile et professionnelle. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

## **ARTICLE 12 : LITIGE ET TRIBUNAL COMPETENT**

Le PRESTATAIRE est une entreprise de droit français. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste entre les deux parties, le tribunal compétent sera celui du siège du PRESTATAIRE.